

VÈ CONFÉRENCE MONDIALE DE L'I.C.E.A.

(International Community Education Association)

NAIROBI 27 - 31 juillet 1987

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA  
PROMOTION DES EQUIPEMENTS INTEGRES (ANPEI-FRANCE)..

UNE APPROCHE FRANÇAISE DE L'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE : LES EQUIPEMENTS INTÉGRÉS
---

#### AVANT-PROPOS

A strictement parler, le concept de "Community Education" n'a pas d'équivalent dans le contexte français. L'expression "Education Communautaire" est pratiquement inusitée dans le langage des éducateurs. La réalité qui correspond le mieux, en France, à ce concept renvoie à des notions spécifiques telles que : "Socio-éducatif" et "Socio-culturel". Ces termes désignent un vaste champ de l'action éducative - au sens large - où le développement personnel et la diffusion des valeurs culturelles passent par "l'animation" des groupes sociaux. Dans cet important secteur, de nombreuses institutions, pour la plupart à base associative, concourent à cet objectif général avec chacune une vocation spécifique : activités de loisir et de temps libre - pour les enfants, les jeunes, les adultes, les personnes âgées - ; sport; Education populaire; mouvement familial; travail social; diffusion culturelle; formation continue.

On peut parler d'une "approche française" de l'Education Communautaire dès l'instant où les établissements scolaires se sont

efforcés de développer leurs relations avec les institutions de ce secteur. C'est la perspective de "l'Ecole ouverte" - expression lancée lors du Congrès d'Amiens en avril 1968 - perspective restée ambiguë, car cette "ouverture" a, dans l'ensemble, profité davantage à l'école qu'à la communauté.

L'A.N.P.E.I., association volontaire et bénévole (régie par la loi dite de 1901) s'est attachée à la forme particulière de relations entre l'Ecole et la Communauté, que l'on a désignée par le terme d' "Equipements Intégrés", titre qui a sans doute un peu vieilli alors que son principe garde toujours sa valeur. Les Equipements intégrés qui ont connu leur développement maximum dans les années 70 voulaient dépasser l'ambiguïté signalée plus haut en établissant une véritable coopération entre l'Ecole et ceux qui, dans son environnement immédiat, travaillent pour des objectifs complémentaires des siens.

Cette "approche française" se caractérisait par une double dimension :

- dimension institutionnelle : l'Ecole et d'autres institutions à caractère social, éducatif ou culturel coordonnent leurs activités, échangent des services, et forment des projets communs. Cette coordination, formalisée par des accords à long terme, est assumée par un coordinateur et bénéficie de moyens spécifiques;

- dimension architecturale : l'Ecole et ces institutions qui disposent d'installations et d'équipements propres, les mettent partiellement en commun, les regroupent parfois, pour concrétiser dans l'espace les relations institutionnelles et rentabiliser les moyens disponibles. Des réalisations architecturales célèbres ont été créées sur ces bases.

Dans les années 80 les équipements intégrés sont entrés dans une crise : les administrations centrales ont progressivement cessé de les soutenir, sans que les autorités locales ou régionales soient en mesure d'en assurer le relais. Dans cette conjoncture, l'ANPEI s'est efforcée de mieux faire connaître les caractéristiques, les acquis et les potentialités des équipements intégrés, d'en analyser le fonctionnement et d'en comprendre les difficultés, afin de permettre la réactualisation de leur principe dans le nouveau paysage administratif français né de la politique de décentralisation.

Les efforts de l'ANPEI prennent appui sur deux études qu'elle a suscitées et réalisées avec l'aide des Ministères de la Culture et de l'Education Nationale (1).

La présente communication résume les principaux enseignements de ces deux études.

\*  
\* \*  
\*

(1) Pour le Ministère de la Culture et de la Communication : "Equipements intégrés et Développement Culturel", Département des Etudes et de la Prospective, Paris, 1986.

Pour le Ministère de l'Education Nationale : "Pour une utilisation optimale des équipements publics. Bilan et prospective des équipements intégrés", Direction des Equipements et Constructions, Paris, 1986.

## S O M M A I R E

1. PRESENTATION ET OBJECTIFS DES EQUIPEMENTS INTEGRES
2. BILAN DE QUINZE ANS DE FONCTIONNEMENT
  - Contexte d'émergence
  - Mise en place
  - Les utopies de l'intégration
  - Les difficultés
  - Des résultats positifs
3. POUR UNE REACTUALISATION DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION
  - Conditions nécessaires
  - Le contexte de la décentralisation
  - Des solutions intéressantes pour les collectivités territoriales

\*  
\* \*  
\*

## 1 . PRESENTATION ET OBJECTIFS DES EQUIPEMENTS INTEGRES

Un équipement intégré est un complexe formé d'organismes distincts et de statuts différents qui, dans le cadre d'une politique éducative, sociale et culturelle locale (quartier, ville ou groupement de communes) se trouvent rassemblés, et mettent en commun leurs ressources et leurs locaux, dans une visée d'animation globale.

Les centres intégrés constituent des ensembles dont la composition varie en fonction de la réalité et des besoins locaux; et leurs équipements peuvent être physiquement reliés ou non. Mais l'intégration implique toujours une certaine polyvalence des installations, leur utilisation maximum, une structure de coordination et un travail en commun de l'ensemble des équipes.

Les équipements intégrés existants ont été classés de la façon suivante; ils comprennent :

- les Centres intégrés proprement dits : complexes comprenant de nombreux établissements dont le fonctionnement est coordonné. Les plus connus sont à Istres et Yerres ;
- les centres construits pour être intégrés et qui n'ont pas fonctionné exactement comme tels ;
- les équipements scolaires en Villes Nouvelles conçus pour s'articuler avec les autres équipements du quartier
- le nouveau Centre de St. Fons qui vient de s'ouvrir malgré la crise actuelle et fonctionne selon une formule juridique nouvelle de coordination dite "Groupement d'intérêt public".

D'une façon plus large, d'autres cas de figure plus simples d'intégration des équipements peuvent se rencontrer :

- une école associée à un centre de l'enfance et de la petite enfance,
- un collège associé à une Maison des Jeunes et de la Culture, ou un centre social,
- un collège abritant une école de musique ou une école d'art,
- une bibliothèque municipale jumelée avec le centre documentaire d'un collège ou d'un lycée,

- un restaurant scolaire ouvert à différents publics,
- un centre sportif couplé avec un centre éducatif, un centre culturel ou un établissement scolaire.

Les objectifs généraux des centres intégrés ont été formulés dans un texte gouvernemental de 1973 (1) :

#### OBJECTIFS D'ORDRE SOCIAL ET URBANISTIQUE

Ils visent :

- la réalisation d'actions éducatives, sociales, sportives et culturelles,
- une véritable transformation des relations sociales et des attitudes civiques en offrant à chaque individu des structures d'animation lui permettant de mieux se situer dans la société et de participer plus activement à la vie de la communauté,
- une approche d'un nouveau cadre de vie par la réalisation d'unités urbaines appréhendables et maîtrisables par leurs habitants.

#### OBJECTIFS D'ORDRE ECONOMIQUE

II s'agit éventuellement :

- d'accroître l'efficacité des investissements de l'Etat et des collectivités locales par la réduction des doubles emplois et des temps morts,
- de rationaliser les conditions de réalisation des équipements, de leur emploi et de leur gestion.

Lorsque les équipements intégrés comprennent un établissement scolaire ces objectifs se complètent par :

- l'ouverture de l'école sur son environnement,
- la coopération entre les enseignants et les partenaires de l'action sociale et culturelle.

Ainsi le précise la Convention de Gestion du Centre d'Istres (2) :

*Les objectifs poursuivis par le Centre Educatif et Culturel sont essentiellement d'assurer une meilleure qualité des services dans le domaine de la formation scolaire et continue, de l'orientation, du conseil médico-social et de l'emploi, de l'éducation permanente, de la culture et des loisirs grâce à une intégration des équipements, une polyvalence d'utilisation des locaux et une coordination des activités des différents établissements.*

---

(1) Circulaire du Premier Ministre datée du 19.11.1973.

(2) Etablie en 1974 entre les divers établissements.

**Actualité de ces objectifs aujourd'hui :**

- Formation, emploi et culture sont des secteurs dont le caractère prioritaire s'est accentué.

- Les difficultés de la situation économique rendent plus nécessaire encore une gestion stricte des équipements que permet leur intégration - suppression des doubles emplois et polyvalence d'utilisation.

- L'évolution déclenchée par la loi de Décentralisation permet aux collectivités locales de définir leur politique en matière d'animation économique et culturelle : la coordination des activités des divers équipements est un instrument de cohérence pour ces politiques.

Malgré cela, l'intégration des équipements a cessé de faire l'objet de références officielles : l'expression a disparu du langage politique et administratif et les Ministères de tutelle ont cessé d'en garantir le bon fonctionnement.

C'est pour lever cette contradiction que l'ANPEI a entrepris, dans deux études de bilan, une analyse évaluative du fonctionnement de ces équipements depuis leur origine.

## **2. BILAN DE QUINZE ANNEES DE FONCTIONNEMENT (1970-1985)**

### **a) Contexte d'émergence**

#### *Contexte idéologique*

C'est au point de rencontre de trois courants d'idées qu'a émergé le concept d'équipements intégrés.

Le premier est l'influence des mouvements d'éducation populaire avec leur volonté d'ouvrir la culture à tous, de susciter une citoyenneté active et de lutter contre les inégalités dans le partage des ressources de la pensée.

C'est dans le cadre de cette action militante que se sont développés les mouvements de jeunesse, de scoutisme, les Maisons des Jeunes et de la Culture, les Centres Sociaux ...

En même temps, d'une façon plus prospective et moins militante, naissait le concept de "développement culturel", en contrepoint des progrès scientifiques et économiques.

Parallèlement enfin, les années 60 ont été l'occasion d'une large réflexion sur l'Education et l'Ecole. C'est à cette époque qu'est né le concept d'éducation permanente, qui pose le principe de la globalité et de la continuité de l'action éducative dans le temps et à travers les différents domaines d'action et de connaissance. Prolongeant cette réflexion, tout un mouvement d'idées agite l'Ecole et les enseignants, cherchant à favoriser l'innovation pédagogique, à sortir l'institution scolaire de son ghetto et à l'ouvrir sur la vie et l'environnement (concept d'Ecole ouverte).

#### *Contexte économique*

Dans les années 1965-75, le développement économique a favorisé une politique de construction intensive des équipements scolaires, sportifs et socio-culturels de base : c'est l'époque des programmes nationaux, pour les collèges ("un CES par jour"), les clubs de jeunes (1000 Clubs), les Maisons des Jeunes et de la Culture, les salles de sport ...

Du point de vue qualitatif, les projets urbanistiques des Villes Nouvelles visaient à constituer dès leur naissance, les nouvelles agglomérations en lieux de vie, de rencontre et de communication.

Mais en même temps que l'on construisait beaucoup, on se souciait de rentabiliser les équipements : les équipements sportifs n'étaient plus réservés à un type d'usagers - scolaires ou clubs sportifs - mais ouverts à la population; les établissements scolaires accueillait les activités de loisir des enfants - congés hebdomadaires ou vacances d'été.

Dans ce contexte, le concept d'équipements intégrés a émergé comme une sorte de synthèse de ce foisonnement d'idées.

#### **b) Mise en place**

Malgré ces facteurs favorables, des ambiguïtés institutionnelles ont marqué la naissance des équipements intégrés et pesé comme un handicap sur leur développement.

Dès les premiers projets, le concept "d'intégration" a connu un grand retentissement : il a fait l'objet d'une déclaration d'intentions signée de trois Ministres (1), a été pris en compte par

---

(1) Education Nationale, Jeunesse et Sports, Affaires Culturelles (dont le titulaire de l'époque était André Malraux).

la Planification (1), et a donné lieu à plusieurs colloques, séminaires, articles de presse.

Néanmoins lorsque ces projets ont dû être programmés, construits, organisés, les difficultés commencèrent : ils ne correspondaient en effet à aucun modèle administratif reconnu, ce qui eut deux types de conséquences :

Pour la réalisation, les promoteurs des projets ont été conduits à contourner les règles bureaucratiques et, utilisant par exemple leur position de hauts fonctionnaires ou d'élus de grandes villes, à mettre les pouvoirs publics devant le fait accompli. C'est ce qu'on a appelé "l'intégration clandestine".

Pour trouver ensuite un type juridique de fonctionnement pour les ensembles intégrés, on a dû recourir pour chaque cas à une solution particulière à la marge des pratiques administratives reconnues ("statut introuvable").

Pendant un temps, une Commission Nationale pour les Equipements Intégrés s'est efforcée de proposer des solutions dans le cadre d'une politique d'ensemble; le développement de telles institutions, paradoxales dans le paysage administratif de l'époque, aurait demandé une volonté beaucoup plus déterminée des pouvoirs publics. Elle ne se manifesta pas.

Finalement les Equipements intégrés ne purent naître que là où des besoins impérieux de construction se firent sentir et où purent se constituer des groupes locaux très actifs, rassemblant des municipalités volontaires et des hauts fonctionnaires convaincus. C'était sans doute une expérience de décentralisation avant l'heure, mais un tel forcing volontariste portait en lui les germes de difficultés futures.

### **c) Les utopies de l'intégration**

Les principes directeurs de l'expérience comportaient une dimension d'utopie qui s'est parfois retournée contre elle.

#### *L'utopie urbanistique*

Elle a pu faire croire que l'aménagement urbain, l'agencement et le voisinage d'équipements complémentaires suffiraient à assurer une coordination entre eux.

---

(1) Sixième Plan Français, 1970-75 (de développement économique et social)

### *L'utopie architecturale*

Les architectes et les concepteurs avaient rêvé de lieux parfaitement ouverts, où les établissements communiqueraient physiquement entre eux, où la circulation serait totalement libre de l'un à l'autre. Dans la réalité, les nécessités de sécurité et de protection, et les besoins spécifiques de chaque établissement ont réduit cette liberté.

Le fonctionnement quotidien a montré les limites des notions de banalisation (succession de publics différents en un même lieu) et de polyvalence (succession d'activités différentes) qui représentaient un des postulats des équipements intégrés. La polyvalence lourde (salles transformables) coûte très cher en temps, manipulations, argent. L'utilisation polyvalente des locaux se heurte à des problèmes (exigence croissante de technicité spécialisée, besoin de matériel de rangement ...) qui ne sont pas insolubles, mais nécessitent des aménagements particuliers auxquels on n'a pas toujours pensé.

### *L'utopie économique*

Si un équipement intégré est du point de vue des investissements beaucoup plus rentable que l'addition d'équipements isolés, il ne faut pas se cacher que, si les objectifs de l'intégration sont atteints, ils entraînent, par effet de boule de neige, un développement des activités et donc des coûts de fonctionnement.

### *L'utopie idéologique*

L'expérience a montré que la générosité idéologique des années 1960 était en partie utopique. Si le fonctionnement des Centres intégrés a facilité la rencontre des publics, le mélange des populations anciennes et nouvelles, il n'a pas pleinement réussi le brassage des classes sociales et des classes d'âge qu'on espérait.

Les usagers, d'ailleurs, se manifestent plus comme des utilisateurs et des consommateurs que comme des participants soucieux de manifester cette citoyenneté active que l'on espérait créer.

### *L'utopie éducative*

Si l'intégration a favorisé l'innovation pédagogique, elle n'a pas réussi la profonde transformation à laquelle on aspirait. Même

s'intéressant qu'à l'établissement sur lequel elles exercent leur tutelle, ni la collectivité locale, réelle responsable de l'animation de la ville et supportant mal l'ingérence des administrations, n'aient tenté de donner vie à ces institutions fantomatiques. Ainsi, organismes décentralisés nés en pleine France centralisée, organes de décloisonnement dans un système administratif hypercloisonné, les équipements intégrés sont restés "en l'air" : leur fonctionnement a essentiellement reposé sur la bonne volonté, les motivations et la qualité des partenaires et des responsables. C'est dire à quel point l'institution était fragile.

#### **e) Des résultats positifs**

En dépit de ces ambiguïtés, de cette fragilité administrative et de leurs difficultés de fonctionnement, les équipements intégrés ont obtenu des résultats très positifs; c'est la preuve de l'efficacité de l'intégration/coordination des activités et des équipements.

*Reprise en compte, par les différentes administrations, des finalités de l'intégration :*

Par exemple, depuis une quinzaine d'années, l'Education Nationale a pris de nombreuses initiatives dans la perspective de l'ouverture de l'Ecole et de sa coopération avec les partenaires sociaux ou culturels : projets d'action éducative, zones d'éducation prioritaires, permanences d'action d'information et d'orientation (pour l'emploi).

Le Ministère de la Culture a tenté de dépasser la tradition des Beaux-Arts au profit d'une action culturelle plus globale et plus diversifiée à la fois, tenant compte des réalités locales de l'interculturalité et cherchant à promouvoir des formes culturelles naguère méprisées (cirque, rock...).

Une nouvelle politique sportive est mise en oeuvre, donnant toute sa place au "Sport pour tous" et à la pratique libre. Le Ministère tente de favoriser la liaison Sports-Ecole par des contrats avec les municipalités.

Toute cette évolution est dans le droit fil des objectifs assignés aux équipements intégrés. Et, même si ces idées ont du mal à entrer dans la pratique, l'intérêt de la coordination inter-

s'intéressant qu'à l'établissement sur lequel elles exercent leur tutelle, ni la collectivité locale, réelle responsable de l'animation de la ville et supportant mal l'ingérence des administrations, n'aient tenté de donner vie à ces institutions fantomatiques. Ainsi, organismes décentralisés nés en pleine France centralisée, organes de décloisonnement dans un système administratif hypercloisonné, les équipements intégrés sont restés "en l'air" : leur fonctionnement a essentiellement reposé sur la bonne volonté, les motivations et la qualité des partenaires et des responsables. C'est dire à quel point l'institution était fragile.

#### **e) Des résultats positifs**

En dépit de ces ambiguïtés, de cette fragilité administrative et de leurs difficultés de fonctionnement, les équipements intégrés ont obtenu des résultats très positifs; c'est la preuve de l'efficacité de l'intégration/coordination des activités et des équipements.

*Reprise en compte, par les différentes administrations, des finalités de l'intégration :*

Par exemple, depuis une quinzaine d'années, l'Education Nationale a pris de nombreuses initiatives dans la perspective de l'ouverture de l'Ecole et de sa coopération avec les partenaires sociaux ou culturels : projets d'action éducative, zones d'éducation prioritaires, permanences d'action d'information et d'orientation (pour l'emploi).

Le Ministère de la Culture a tenté de dépasser la tradition des Beaux-Arts au profit d'une action culturelle plus globale et plus diversifiée à la fois, tenant compte des réalités locales de l'interculturalité et cherchant à promouvoir des formes culturelles naguère méprisées (cirque, rock...).

Une nouvelle politique sportive est mise en oeuvre, donnant toute sa place au "Sport pour tous" et à la pratique libre. Le Ministère tente de favoriser la liaison Sports-Ecole par des contrats avec les municipalités.

Toute cette évolution est dans le droit fil des objectifs assignés aux équipements intégrés. Et, même si ces idées ont du mal à entrer dans la pratique, l'intérêt de la coordination inter-

établissements n'est plus contesté ni par les administrations de tutelle, ni par les collectivités locales, ni par les responsables de terrain.

#### *Intérêt économique*

*La Recherche*  
La recherche réalisée pour le Ministère de l'Education Nationale fait état des résultats d'une étude comparative sur les coûts et montre qu'au niveau des investissements l'équipement intégré représente une économie considérable sur l'addition d'établissements similaires non coordonnés. Au niveau du fonctionnement, les comparaisons sont beaucoup plus difficiles, mais si l'on introduit certains coefficients de rentabilité comme le rapport entre le nombre d'heures d'ouverture et les effectifs du personnel, l'avantage est très nettement à l'équipement intégré. D'où la formule :

- à dépense égale, service supérieur,
- à service égal, dépense inférieure.

La gestion intégrée permet en tout cas à une collectivité locale une évaluation claire des coûts réels des activités éducatives et culturelles (le plus souvent impossible à cerner à travers un budget municipal ordinaire).

#### *Evolution des pratiques des responsables*

Mais, bien sûr, les réussites les plus remarquables se situent au niveau social, éducatif et culturel.

L'intégration architecturale, les échanges de matériel, de personnel et de services, qui deviennent pratique courante dans les équipements intégrés, transforment les relations des responsables : on finit par faire de l'intégration tout naturellement et sans le savoir.

Si l'absence de pouvoir institutionnel constitue un handicap théorique pour le coordonnateur, elle représente en même temps une forme très gratifiante d'autorité fondée sur le rayonnement personnel et la concertation.

#### *Les équipements intégrés facteur de développement culturel*

II faut citer ici largement le texte de l'étude rédigée pour le Ministère de la Culture :

"L'étendue du champ d'activités proposées dans un même lieu aux usagers leur offre le maximum de possibilités et facilite certainement la pratique socio-culturelle par les citoyens. Ce qui était, au départ, un objectif, est devenu une réalité. La proximité des établissements, la circulation de l'information de l'un à l'autre, rendent effectifs le passage d'une activité à une autre et la pratique multiple. Si la lecture publique s'est aussi considérablement développée à Istres (7.362 lecteurs dont 4 097 adultes, 172 941 livres et documents prêtés en 1984), ce développement est dû, pour une bonne part à l'intégration de la bibliothèque dans le Centre et à la facilité ainsi offerte aux lecteurs (usagers se rendant à la piscine, parents venant chercher leurs enfants, consultants du dispensaire, etc.). L'on pourrait faire le même raisonnement pour chaque domaine d'activité. La réussite du point de vue de la pratique des activités socio-culturelles et culturelles trouve sa traduction en chiffres, dans les statistiques. Au cours de l'habituelle semaine test (de 1984) l'on pouvait dénombrer plus de 20 000 usagers ayant fréquenté, pour au moins deux activités. C'est dire qu'un habitant d'Istres sur deux a été concerné par l'équipement intégré de sa ville. [...]

L'aspect qualitatif de la réussite est plus difficile à apprécier, dans la mesure où il concerne la représentation que se fait l'usager de l'action et de l'animation culturelle. [...]. L'on peut toutefois penser que, par les diverses passerelles instituées, par la globalisation de l'information, par la diversité des pratiques proposées dans le cadre d'une institution à la fois une et multiple, l'usager est moins sensible aux barrières artificielles trop souvent instaurées ailleurs entre sports, loisir, activités socio-culturelles, diffusion culturelle; qu'il se fait une conception plus globale de la culture, plus appropriable dans sa vie personnelle, moins liée à des institutions ou à des professionnels spécialisés.

Par ailleurs, par le jeu de la complémentarité entre les établissements pouvant servir de relais de l'un à l'autre, se manifeste, dans les équipements intégrés, une aide au développement créatif des individus. On peut citer, par exemple, le cas, à Istres, d'un professeur commençant à s'intéresser à la photographie, à partir d'une activité d'atelier qu'il anime au collège, puis continuant sa pratique dans le cadre du photo-club de la M.P.T. (1), aidé ensuite, au fur et à mesure que ses qualités créatrices se révèlent, par le Centre d'Action Culturelle, qui lui apporte un soutien financier, d'abord par des stages et des rencontres avec les plus grands maîtres de la photo, puis par la production d'une exposition de ses oeuvres, d'une qualité parfaitement reconnue des professionnels. Le relais Collège / M. P. T. / C.A.C. a joué totalement son rôle pour la promotion de la création artistique."

---

(1) Maison pour tous

Réussite dans le domaine de l'innovation - pédagogique

Les équipements intégrés, s'ils n'ont pas aussi profondément transformé l'Ecole, qu'on aurait pu l'espérer, n'en ont pas moins largement suscité des pratiques d'innovation pédagogique et éducative qui ont devancé toute une série de réformes mises en place par la suite dans l'ensemble du système éducatif. Des enquêtes statistiques comparatives ont établi à Istres, par exemple, que les anciens élèves du Collège intégré fréquentaient beaucoup plus la bibliothèque que leurs camarades issus des deux autres collèges, qu'ils lisaient plus de livres et de revues, qu'ils allaient davantage au théâtre, visitaient en plus grand nombre les expositions et prenaient beaucoup plus de responsabilités au sein de club, associations, mouvements de jeunes.

Réussites au niveau social

Enfin, si les résultats des équipements intégrés n'ont pas correspondu, en matière de brassage social, aux espoirs utopiques de leurs promoteurs, du moins ont-ils connu des réussites incontestables. A la Villeneuve de Grenoble, par exemple, l'expérience d'intégration a favorisé une certaine "paix sociale"; le quartier n'est pas devenu le champ clos des affrontements et de la violence que sa composition sociale pouvait faire redouter. A Yerres et à Istres, qui ont connu un développement démographique considérable (de 8 000 à 26 000 habitants à Yerres, de 13 000 à 30 000 à Istres, en moins de 20 ans), l'installation de populations nouvelles s'est faite sans heurts et sans conflits, les arrivants étant assurés de trouver sur place une infrastructure d'accueil, de rencontre et de loisirs.

Il semble ainsi que, malgré la part d'utopie que comportaient les objectifs de départ, l'intégration, là où elle a vraiment été mise en place, a permis la création d'un véritable service public de l'action sociale, éducative et culturelle. L'heure est donc peut-être venue d'en réactualiser la politique à la lumière des perspectives nouvelles offertes par l'évolution de la société et dans le contexte de la décentralisation.

### 3. POUR UNE REACTUALISATION DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION

#### a) Conditions nécessaires

Tenant compte du bilan dressé et de l'expérience de ces quinze dernières années, les auteurs de l'étude ont établi une liste de conditions nécessaires à la réussite de l'intégration.

Il faut d'abord rompre avec l'image de gigantisme complexe et rigide qu'on a superposée au concept d'intégration à partir des premiers projets. Peut-être faudra-t-il modifier la terminologie mais il est surtout nécessaire de faire apparaître que ce concept peut se traduire dans des formules diverses, modestes et pragmatiques. En même temps, quelle que soit leur souplesse, les solutions envisagées doivent nécessairement comporter :

- plusieurs (minimum deux) unités disposant chacune d'un responsable et d'une certaine autonomie de fonctionnement,
- une fonction de coordonnateur et une instance technique de coordination
- un budget spécifique et une gestion matérielle unifiée.

En outre, les difficultés que l'expérience a révélées en matière de polyvalence et de banalisation doivent conduire à bien penser le projet architectural : rechercher l'utilisation maximum des locaux, mais sans illusion excessive (nécessité de prévoir du matériel de rangement, méfiance à l'égard des polyvalences lourdes, aménagement technique des locaux à usage polyvalent, etc..)

Enfin, il est nécessaire de donner un cadre juridique à l'équipement intégré.

#### b) Le contexte de décentralisation

Les équipements intégrés ont souffert d'être une expérience de décentralisation dans un contexte centralisé qui n'a pas permis de leur donner un statut. Mais aujourd'hui, le contexte de la décentralisation devrait favoriser la réactualisation de la notion, en comblant ce vide juridique.

Depuis 1982, se met en place en France un nouveau système de répartition des pouvoirs et des compétences entre l'Etat et les Collectivités territoriales (Communes, Départements et Régions), très différent de la centralisation antérieure. En particulier,

les collectivités voient s'accroître considérablement leurs pouvoirs en matière d'équipements et de politique sociale et culturelle. Les équipements intégrés constituent un regroupement coordonné des établissements à caractère socio-éducatif et culturel en vue de mieux desservir la commune ou le quartier dans ces domaines d'activités; ils apparaissent donc au coeur même des démarches que la décentralisation rend possibles pour les collectivités.

La décentralisation rend par ailleurs la commune totalement responsable de l'animation socio-éducatif et culturelle de la cité. Or celle-ci ne sera vraiment possible que si, dans le cadre d'objectifs adéquats, des modalités d'action du type de celles prévues pour les équipements intégrés sont mises en place.

Le statut juridique nécessaire désormais doit permettre le fonctionnement administratif des équipements intégrés en donnant les responsabilités essentielles de leur tutelle à la collectivité locale. L'Etat devrait pour sa part conserver un rôle d'impulsion et de conseil, puisqu'il s'agit d'un type d'institution qui crée une nouvelle forme de service public éducatif et culturel local.

Pour définir ce statut juridique, deux voies sont possibles :

- réviser les anciennes Conventions : d'une part la Commission de Contrôle serait présidée non plus par le représentant de l'Etat mais par un des élus des collectivités territoriales (qui y auraient la majorité), d'autre part modifier le statut du Coordonnateur : s'il est fonctionnaire d'Etat, il sera pratiquement mis à la disposition de la collectivité territoriale et désigné avec son accord; s'il est fonctionnaire des collectivités, sa qualification et son grade seront tels qu'il puisse avoir une autorité fonctionnelle - sinon hiérarchique - sur le chef de l'établissement scolaire compris dans l'ensemble intégré;

- imaginer des structures totalement nouvelles associant l'Etat à la collectivité locale, tout en laissant à celle-ci les responsabilités qui lui incombent. Cela deviendra possible lorsque la décentralisation sera plus largement passée dans les moeurs, et lorsqu'on aura tiré des enseignements de l'expérimentation en cours de nouvelles formes de statut : Société d'Economie Mixte ou Groupement d'intérêt public (1).

---

(1) Formules empruntées aux secteurs de l'économie et de la recherche et dont l'adaptation au secteur socio-culturel est à l'étude.

**c) Des solutions intéressantes pour les collectivités territoriales**

Une information devrait être développée en direction des collectivités locales pour bien montrer que l'intégration peut être une réponse intéressante aux nouveaux besoins sociaux et aux nouvelles responsabilités des communes en matière éducative, sociale et culturelle. Une fois cette information assurée, deux propositions peuvent être formulées :

- que dans chaque commune ou ensemble de communes où se font jour des besoins d'activités sociales, éducatives et culturelles,

- si l'on dispose de locaux inutilisés (ex. : internats désaffectés),
- si l'on peut procéder à des aménagements, transformations et agrandissements,

l'on pense à des solutions d'intégration;

- que chaque fois que la construction d'un établissement scolaire est programmée,

- l'on se pose la question de savoir s'il n'existe pas, dans le quartier où est construit le collège, des besoins en matière d'activités éducatives, sociales, culturelles et de loisirs,
- et, si c'est le cas, l'on envisage la possibilité de regrouper autour de l'établissement scolaire, et dans un projet commun, un ensemble multifonctionnel répondant aux besoins de la population.

Jean ADER  
et Raymond MALLERIN

Contact : J.A. : 4 Square St Irénée  
75011 PARIS (France)

R.M. : St Symphorien  
13230 LANÇON DE PROVENCE  
(France)

*Association Nationale pour la Promotion des Equipements Intégrés*

*Siège social : Centre Educatif et Culturel LES HEURES CLAIRES - 13808 ISTRES Cédex*

*Tél : 42 56 91 07*